

## Les matières pouvant être placées dans le bac brun



Fruits et légumes

Marc de café

Coquilles d'œuf

Sachets de thé et de tisane

Viandes cuites (incluant les os)

Volailles cuites



Fleurs

Résidus de plantes et de jardin

Branches coupées

Gazon coupé



Papier journal (pour papillotes seulement)

Nappes en papier

Serviettes de tables en papier

Papiers de muffins



Poissons cuits (incluant les arêtes)

Desserts et sucrerie

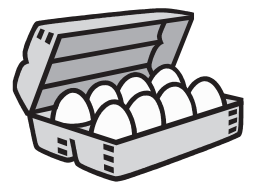
Nourriture pour animaux

Coquilles de noix

Pains

Pâtes alimentaires

Produits céréaliers



Essuie-tout

Vaisselle en carton

Boîte d'œufs

Boîtes souillées d'aliments

Ex. : Boîte de pizza, de poulet frit...

Charpie de sécheuse

Essuie-main en papier

Cheveux

Cendres froides



**ARRÊT**

**VOUS NE POUVEZ PAS METTRE LES ITEMS SUIVANTS DANS LE BAC BRUN**

**ANIMAUX MORTS**

Matières recyclables

Bois ou céramique

Pellicules et contenants de plastiques

Poussières d'aspirateur

Tissu et vêtements

**SACS DE PLASTIQUES**

(peut importe le type)



**RÉSIDUS DE DÉBITAGE**

Liquides

Résidus domestiques dangereux

Litière pour animaux

Styromousse

Couches et produits sanitaires



### Informations

Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

Tél. : 819 623-7382 ou sans frais 1 844 623-7382

Internet : [www.ridl.ca](http://www.ridl.ca)